

Formation Comptabilité - Gestion

M22 - Instruction budgétaire et comptable applicable aux établissements publics sociaux et médico sociaux

CTB.28

PUBLIC CONCERNÉ

- **Agents de service «Etablissement sociaux et médico-sociaux»**
- **Chef de Service (Pouvoir Tarificateur dans les domaines de l'Hébergement et la Dépendance)**

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- **Echanges théoriques et pratiques**
- **Etude de la nomenclature des comptes sur la base du PCG 1999, de l'instruction codificatrice n°03-021-M22 du 19.03.03, de l'arrêté ministériel du 10.12.07 d'une part et d'autre part du compte de gestion du comptable (comptes de la classe 1 à 8) et du compte administratif de l'ordonnateur (comptes des classes 1,2,3,6 et 7)**
- **Exercice de groupe sur un état financier vierge état conforme à l'arrêté du 17 juillet 2007**

FORMATION INTRA

Prix HT par Jour : 1340€
Durée conseillée : 2 jours

FORMATION INTER

Prix HT par session : Nous contacter au 0164210994

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- **Connaître et comprendre l'instruction comptable et budgétaire M22 (instruction budgétaire et comptable n° 03-021-M22 du 19 mars 2003) et le cadre légal des différents établissements du troisième âge , des CAT...**
- **Bien maîtriser les règles de « comptabilité publique » et celles découlant de PCG 1999.**
- **Effectuer les opérations budgétaires et comptables desdits établissements**
- **Contrôler le budget de l'établissement (budget primitif et compte administratif)**
- **Comprendre le « compte de gestion du**

comptable » et ses interactions avec le compte administratif de l'ordonnateur (directrice ou directeur de l'établissement le plus souvent)

- **Comprendre et appliquer les ratios d'analyse financière au budget de l'établissement**
- **Appréhender les conséquences de la réglementation des ESMS sur l'analyse financière des établissements**
- **Acquérir une méthodologie d'analyse financière et de contrôle de gestion des établissements**
- **Se créer des indicateurs et des outils**

PRÉ-REQUIS

- **Notions de comptabilité générale (PCG 1999 actualisé 2006)**
- **Avoir si possible une connaissance tant de l'instruction budgétaire et comptable de la DGCP n° 03-021-M22 du 19 mars 2003 d'une part et d'autre part du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire**

CENTRE NATIONAL DE LA FORMATION - CONSEIL EN ENTREPRISE CNF - CE
38 RUE DES MATHURINS PARIS - AGENCE DE MARNE LA VALLEE : 01.64.21.09.94
Internet : www.cnfce.com E-mail : info@cnfce.com - FAX : 01.64.72.03.69

Formation Comptabilité - Gestion

M22 - Instruction budgétaire et comptable applicable aux établissements publics sociaux et médico sociaux

CTB.28

comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des ESMS

Les ratios d'endettement, les indicateurs d'alerte
Le diagnostic d'un déséquilibre financier

PROGRAMME

• **La nécessité de l'information comptable**

Les documents comptables et budgétaires et leurs annexes
L'obligation d'établir un bilan pour les établissements sociaux et médico sociaux

• **Méthodologie du contrôle de gestion des établissements**

La fiche signalétique d'un établissement
Les indicateurs d'activité

• **L'analyse des sections de fonctionnement et d'investissement**

La section de fonctionnement

- Les charges et leur répercussion sur les prix de journée
- L'affectation du résultat

La section d'investissement

- Les immobilisations
- Les comptes de capitaux
- L'impact des projets d'investissement sur les prix de journée

• **Méthodologie d'analyse financière des établissements**

Définition de l'analyse financière

Les conséquences de la nouvelle réglementation des ESMS

L'analyse du résultat et des soldes intermédiaires de gestion

L'analyse financière et affectation du résultat

L'analyse du financement de la section d'investissement

L'analyse du bilan et de l'équilibre de trésorerie : fonds de roulement, besoin en fonds de roulement, ratios de liquidité

Les possibilités de reprise sur les réserves de trésorerie

L'analyse des délais de recouvrement des recettes et de paiement des fournisseurs

CENTRE NATIONAL DE LA FORMATION - CONSEIL EN ENTREPRISE CNF - CE
38 RUE DES MATHURINS PARIS - AGENCE DE MARNE LA VALLEE : 01.64.21.09.94
Internet : www.cnfce.com E-mail : info@cnfce.com - FAX : 01.64.72.03.69